

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le contrat de maintenance du matériel de détection de gaz n°FR000786895 (Centrales et Capteurs CO et NO) ;
- Considérant qu'il y a lieu, ce contrat arrivant à son terme, de signer un nouveau contrat ;
- Considérant, à la suite de la consultation, que la proposition de la société Teledyne Oldham Simtronics répond de manière satisfaisante au besoin de la collectivité ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché avec la société TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS dont le siège social est à ARRAS 62027 Z.I. EST Rue Mathieu Orfila pour la maintenance du matériel de détection de gaz des parkings exploités par la Ville de Gap (Desmichels, Muret, Providence 1, Providence 2 et Verdun).

Le contrat prévention correspondant (n°QUO-08960-L8G7K4) comprend les prestations suivantes : maintenance du matériel de détection de gaz (Centrales et Capteurs CO et NO) et remplacement des cellules.

La durée du contrat est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant total annuel de 9 976,90 € HT/an, réparti de la façon suivante :

- Parking Desmichels : 2 733,10 €
- Parking Providence 1 : 2 478,70 €
- Parking Providence 2 : 1 461,10 €
- Parking Muret : 1 347,30 €
- Parking Verdun : 1 956,70 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des parkings de la Ville de Gap.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution

de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 8 DÉCEMBRE 2025

Le Maire

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 22 décembre 2025  
Publié ou notifié le : 22 décembre 2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_655
Objet :	Marché de maintenance du matériel de détection de gaz des parkings fermés
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-08 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251208-D2025_12_655-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251208-D2025_12_655-AI-1-1_0.xml	text/xml	899 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17960.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251208-D2025_12_655-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 décembre 2025 à 13h38min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 décembre 2025 à 13h39min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 décembre 2025 à 14h09min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 décembre 2025 à 14h10min12s	Reçu par le MI le 2025-12-22

